



Campagne de dissémination des rapports ITIE 2018,
2019, 2020

Dépenses sociales et environnementales des industries extractives

28 JUILLET 2023

SERITCHI Magnibo

Assistant au chef service Audits environnementaux et suivi des PGES
Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE)

Tel. (00228) 90 35 29 20/ 91 84 30 37

Plan de présentation

- **INTRODUCTION**
- **FONDEMENT DES EE ET PROCESSUS**
- **CYCLE DE PROJET MINIER & GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE**
- **DEPENSES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE D'UN PROJET MINIER**
- **CONCLUSION**

I-Introduction

Les industries extractives ont un impact économique, social et environnemental important sur les populations locales et leurs environnement.

Pour identifier et analyser ces impacts environnementaux et sociaux il est exigé les EE pour les projets miniers.

Ce processus n'est pas sans coût pour le promoteur

Les évaluations environnementales, de quoi il s'agit?

Les EE sont, en effet, des outils



...d'aide au maitre d'ouvrage pour concevoir un meilleur projet pour l'environnement

...d'éclairage à l'autorité administrative sur la nature et le contenu de la décision à prendre

...de contribution à l'information du public en le faisant participer à la décision finale

Les évaluations environnementales, de quoi il s'agit?

L'ÉIE : une exigence gouvernementale

Donc elle doit satisfaire les exigences du gouvernement en regard de l'analyse du projet , de la consultation du public et de la décision (autorisation environnementale).



préciser les caractéristiques du projet et expliquer la raison d'être compte tenu du contexte d'insertion

tracer un portrait de l'évolution du milieu pendant et après l'implantation du projet

démontrer comment le projet s'insère dans le milieu

analyse des impacts des variantes de réalisation

mesures d'atténuation et/ou de bonification des impacts

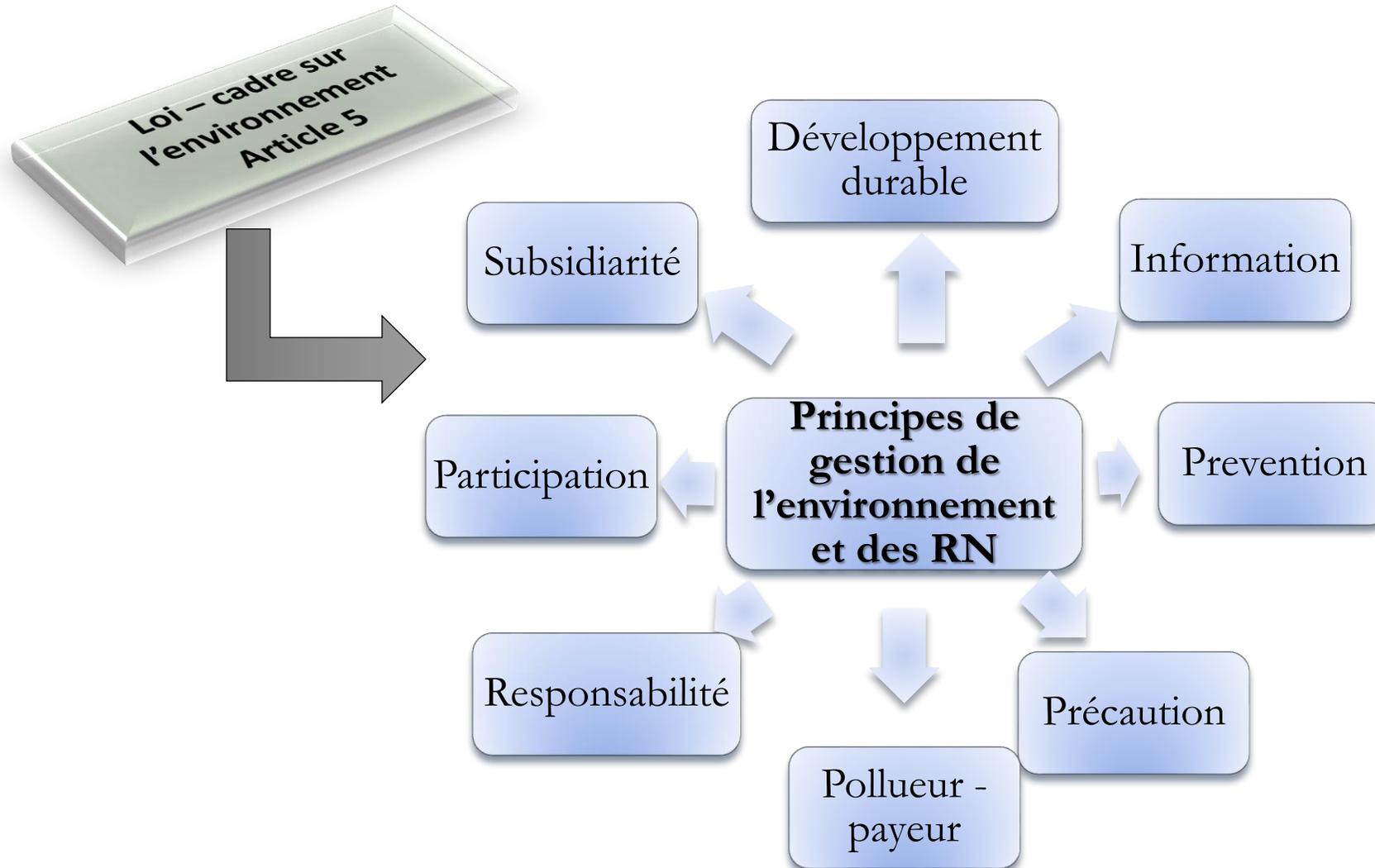
Les évaluations environnementales, de quoi il s'agit?

Ceci dit, L'EIE doit montrer comment le projet répond à :

- des besoins économiques et sociaux,
- une préoccupation de la politique de protection de l'environnement (*maintien de la diversité biologique, préservation des grands équilibres, utilisation, préservation et transmission du patrimoine collectif*)

II-FONDEMENT DES EE ET PROCESSUS

FONDEMENT DES EE



BASE JURIDIQUE DES EE (1)

Plusieurs documents juridique encadre les EE au Togo dont les principaux sont:

Loi n°2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement

Article 38 « les activités, projets, programmes et plans de développement qui, par l'importance de leurs dimensions ou leurs incidences sur les milieux naturel et humain, sont susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont soumis à une autorisation préalable du ministre chargé de l'environnement »



Décret n°2017-040/PR du 23 mars 2017 fixant la procédure des études d'impact environnemental et social

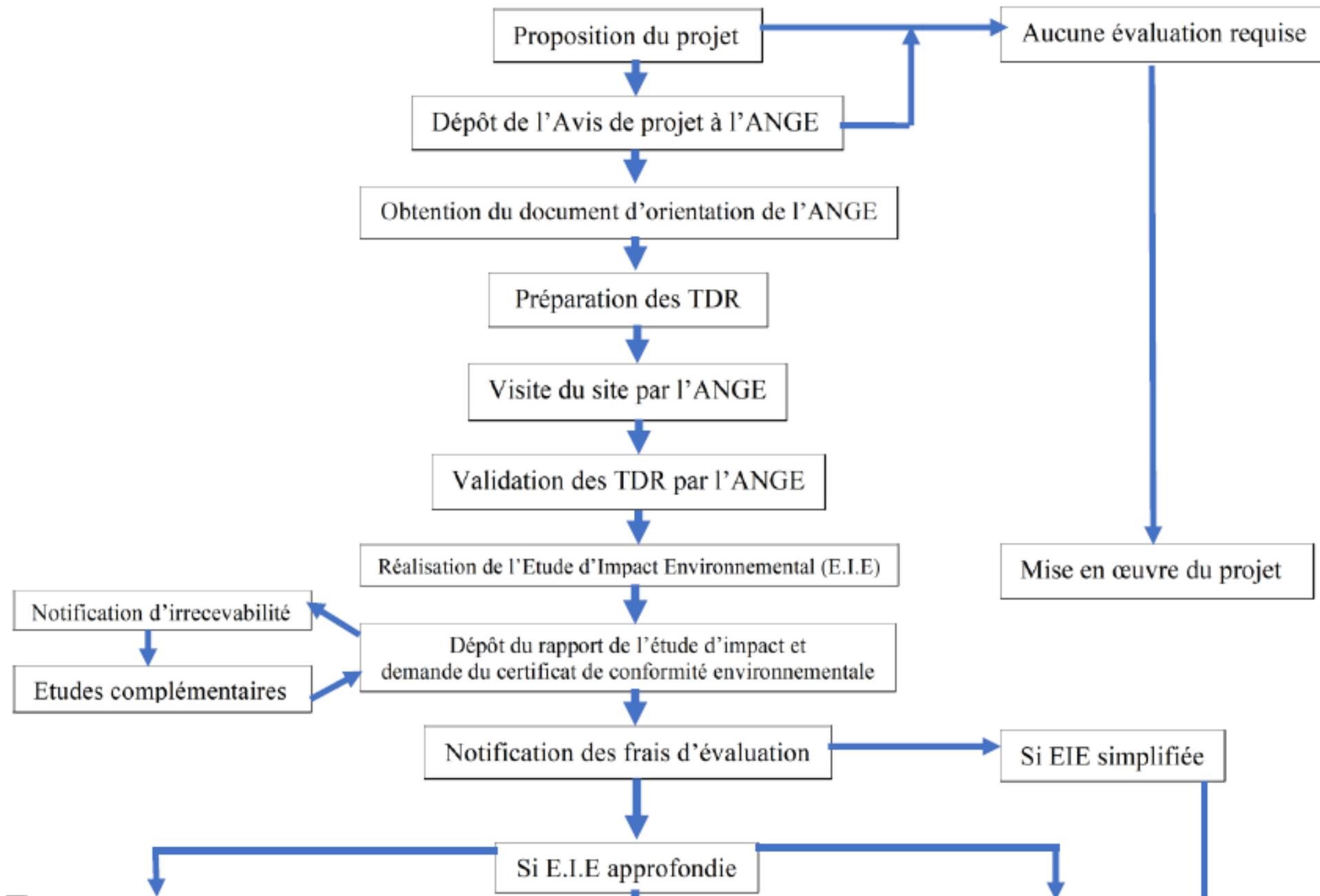
Article 3 stipule que « Les projets à caractère public ou privé susceptibles de porter atteinte à l'environnement, doivent faire l'objet d'une EIES, préalablement à toute décision, approbation ou autorisation de l'autorité compétente ».

BASE JURIDIQUE DES EE (2)

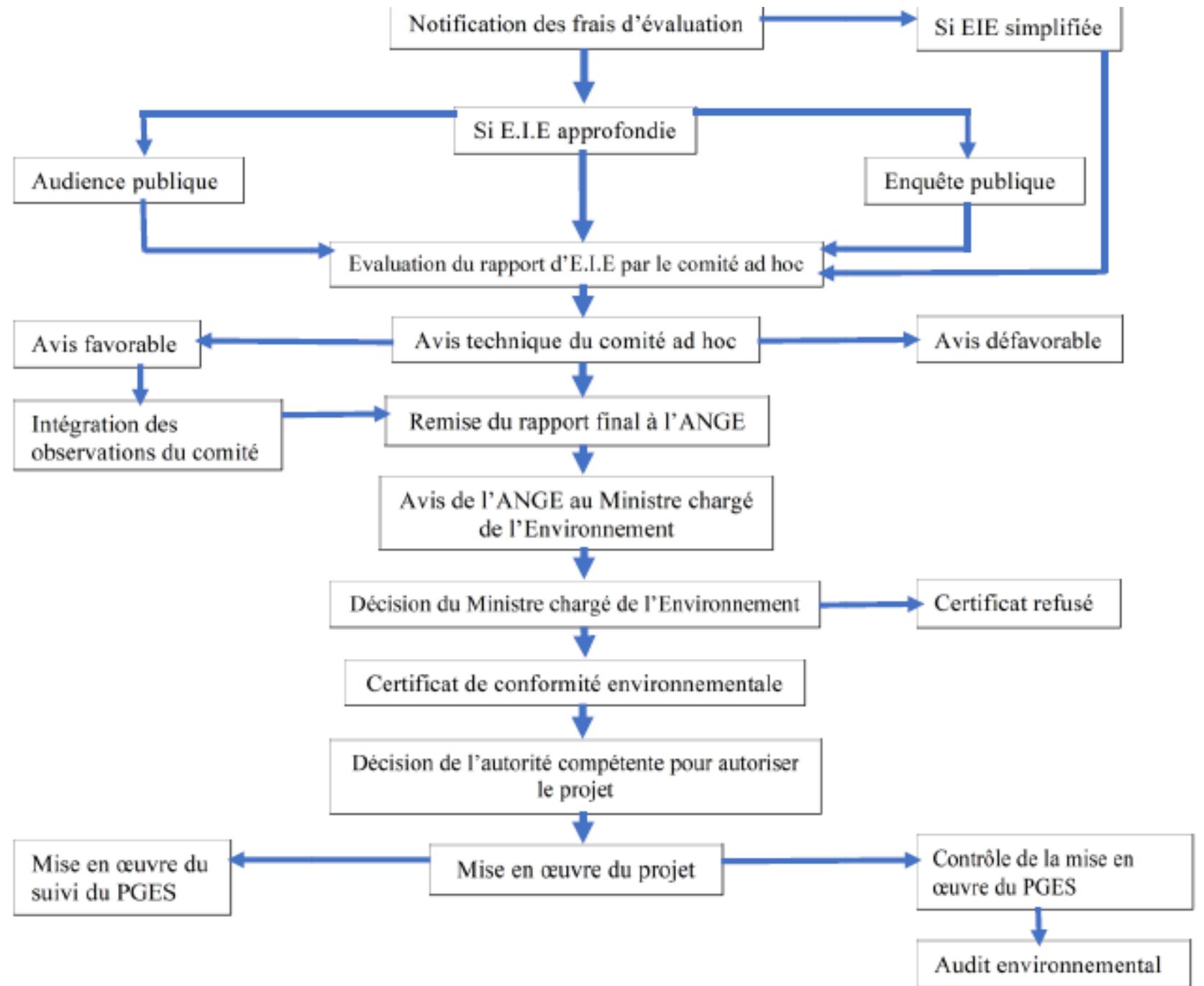
Décret n° 2011-041/PR du 16 mars 2011 fixant les modalités de mise en œuvre de l'audit environnemental

- Arrêté n°151 / MERF/CAB/ANGE fixant la liste des activités et projets soumis EIES
- Arrêté n°0150/ MERF/CAB/ANGE fixant les modalités de participation du public aux EIES
- Arrêté n°0149/ MERF/CAB/ANGE portant conditions d'agrément de consultants en EE

Processus d'EIES au Togo (1/2)



Processus
d'EIES au
Togo (suite
et fin)



III-CYCLE D'UN PROJET MINIER ET GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

A QUOI DOIS-JE M'ATTENDRE EN TANT QUE PORTEUR
D'UN PROJET MINIER

ELEMENTS SENSIBLES DANS UN PROJET MINIER

ELÉMENTS BIOPHYSIQUES



- Air
- Eau (surface et souterraine)
- Sol
- Flore/Végétation
- Faune/Animaux
- Paysage, aires protégées, etc...

ELÉMENTS HUMAINS



- Développement socio économique, emplois des jeunes, etc.....
- Santé/Hygiène/Sécurité/Education
- Biens/édifices/habitats
- Sites culturels/Culturels/Monuments
- Accès aux ressources locales
- Développement de la localité, Etc

PRINCIPAUX ENJEUX

O1

- Au plan environnemental, comment exécuter le projet tout en limitant les impacts sur le sol, l'eau, l'air

O2

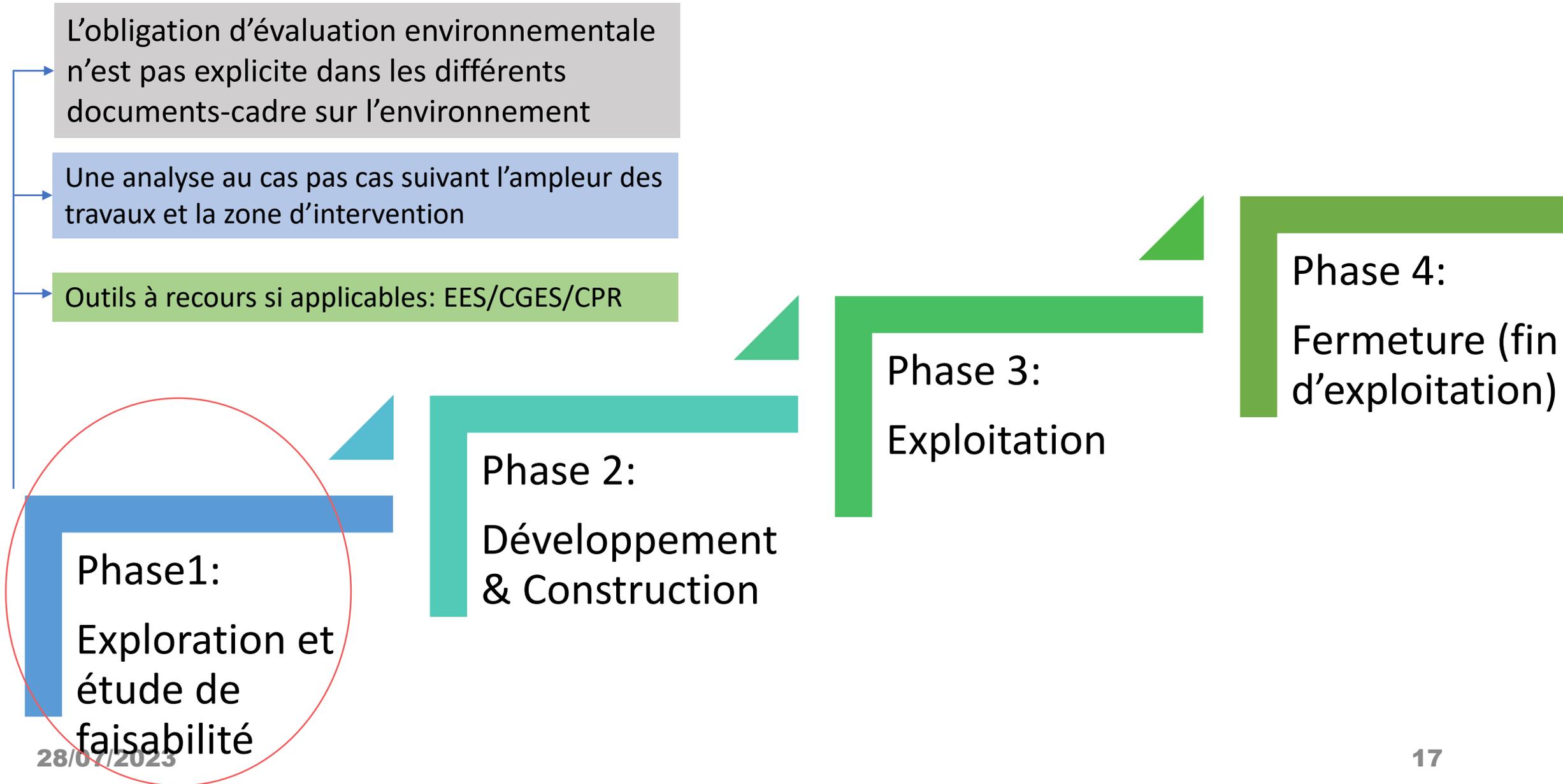
- Au plan socio-économique, comment limiter la perturbations des moyens de subsistances des communautés et autres activités socio-économiques, comment assurer la sécurité santé des travailleurs et populations, comment contribuer effectivement au développement local

Comment concilier les objectifs économiques du projet à la protection de l'environnement et la protection (physiques, sociale et économiques) des communautés

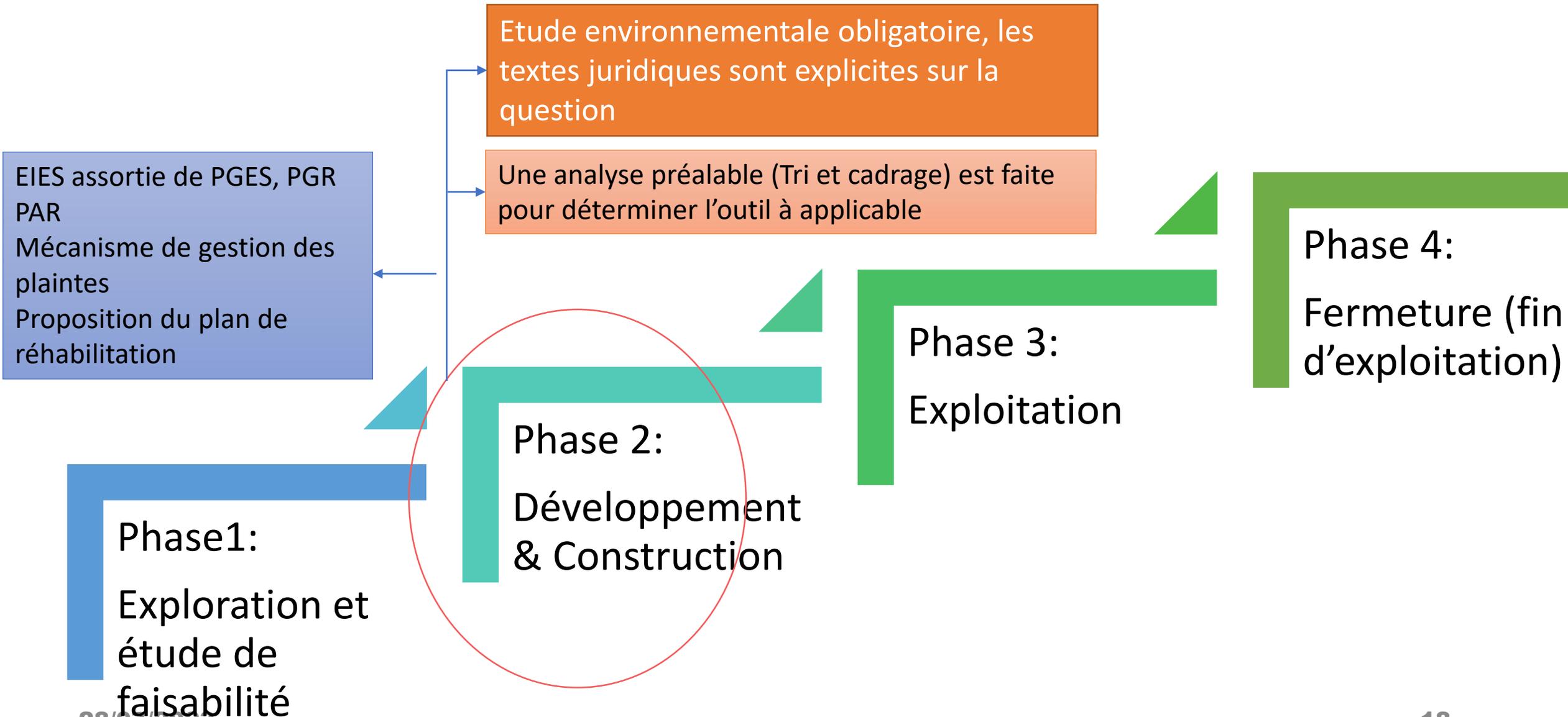
Comment gérer l'après exploitation (Que devient mon site après exploitation)



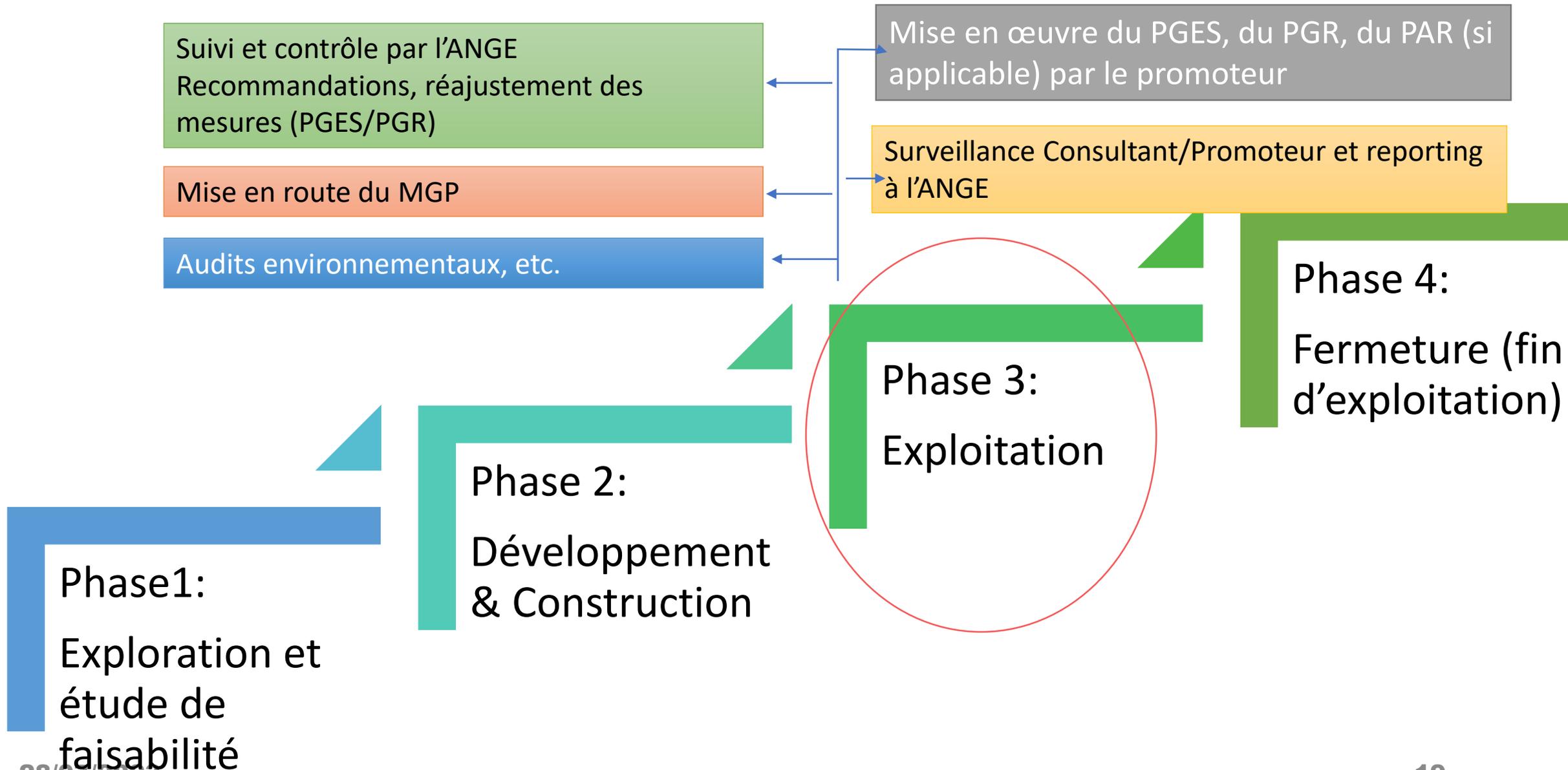
PHASES DU PROJET ET EVALUATION ENVIRONNEMENTALE



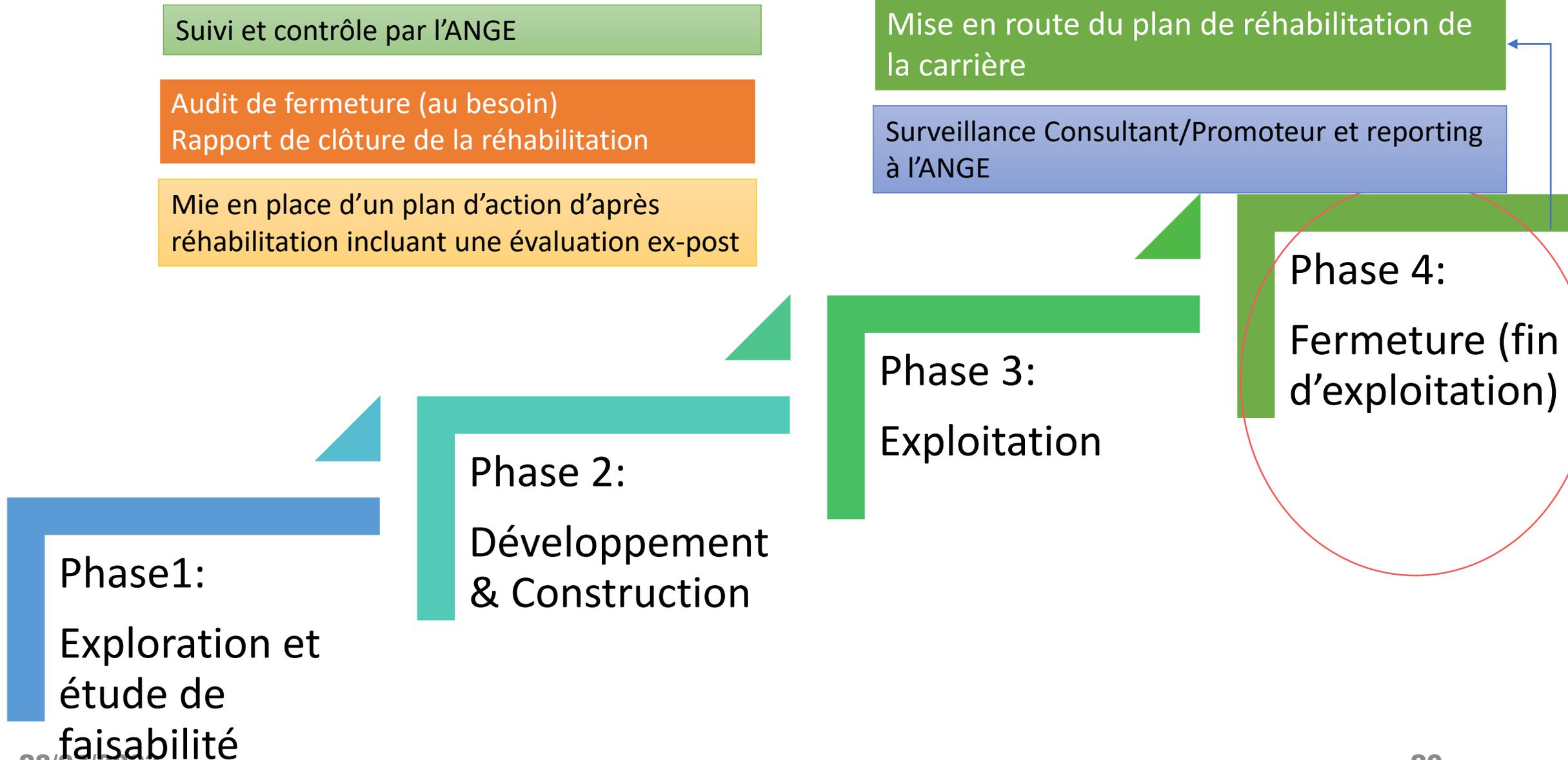
PHASES DU PROJET ET EVALUATION ENVIRONNEMENTALE



PHASES DU PROJET ET EVALUATION ENVIRONNEMENTALE



PHASES DU PROJET ET EVALUATION ENVIRONNEMENTALE



IV-DEPENSES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE D'UN PROJET MINIER

A QUOI DOIS-JE M'ATTENDRE EN TANT QUE PORTEUR
D'UN PROJET MINIER

DEPENSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

Dépenses engagés au niveaux du MERF :

Validation des TdR;

Consultation publique

Validations (interne et externe) des rapports

Retrait de l'autorisation environnementale

Frais de suivi du PGES et PGR.

DEPENSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

Dépenses direct de l'entreprise :

Les frais de réalisation des études (consultant)

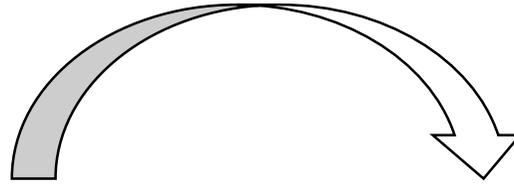
Frais de mise en œuvre du PGES/ PGR / PAR/MGP

La contribution au développement local 0,75%

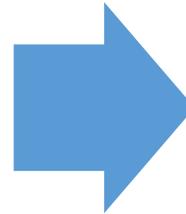
La RSE

La réhabilitation du site.

Exigence 6.1 de l'ITIE



Permettre une compréhension publique des contributions sociales et environnementales des entreprises extractives.

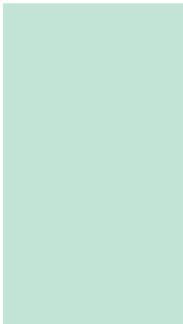


Fournir une base pour évaluer si les entreprises extractives remplissent leurs obligations juridiques et contractuelles d'entreprendre des dépenses sociales et environnementales

CONCLUSION



Il est nécessaire de renforcer la réglementation et la transparence pour garantir une gestion efficace des dépenses.



Les mesures comprennent des normes claires pour la gestion des fonds, la consultation des communautés locales et la participation à la prise de décision.



Il est également important d'adopter une approche holistique dans la gestion des dépenses, en intégrant des plans de développement socio-économique durable et en mesurant les impacts à long terme sur l'environnement et la communauté.

MERCI DE VOTRE
ATTENTION !!!